



COMMUNICATIONS



Ce profil a pour but d'offrir aux membres du SCFP des renseignements de base sur le secteur dans lequel ils travaillent, et ce, dans une perspective nationale. Vous trouverez tous nos profils sectoriels et de plus amples renseignements sur le site scfp.ca.

Les membres du SCFP du secteur des communications travaillent presque tous pour des employeurs du secteur privé qui sont réglementés par le gouvernement fédéral (CRTC). Le secteur compte approximativement 7900 membres, dont l'immense majorité est au Québec (97 pour cent).

On peut regrouper les sections locales du secteur des communications en trois sous-secteurs. Le plus grand sous-secteur, avec 79 pour cent des membres, inclut la câblodistribution, la téléphonie et les fournisseurs de service Internet (Cogeco, Telus, Vidéotron, Bruce Telecom). La radio, la télévision et la presse écrite (Groupe TVA, Global, RNC Media, Cogeco, Bell Média, Journal de Québec, CTV, Rogers Broadcasting) comptent pour 18 pour cent des membres. La cinématographie et la postproduction (SETTE, ONF, Technicolor) complètent le tout avec trois pour cent des membres du secteur.

Parmi les principaux types d'emplois représentés par le SCFP dans le secteur, on retrouve : des techniciens et spécialistes des technologies de l'information, des préposés de centres d'appels, des employés de bureau, des journalistes, des techniciens créatifs (caméramans, aiguilleurs, monteurs, intégrateurs), des réalisateurs, et des représentants en publicité.

D'autres syndicats sont présents dans le secteur des communications. Le plus important syndicat du secteur des communications au pays est probablement les Syndicats des travailleurs

des télécommunications (affilié aux Métallos) qui représente des employés à Telus et Shaw Cable. Unifor est le deuxième plus important syndicat du secteur et représente des membres dans les médias (Toronto Star, Globe and Mail, CTV, Global, Bell Média, Winnipeg Free Press) et dans des imprimeries. La Guilde canadienne des médias, qui représente moins de membres que le SCFP, représente des employés dans un certain nombre de médias (Radio-Canada/CBC à l'extérieur du Québec et Moncton, TVO, TFO, Zoomer Media, Shaw, Vice studio). La Confédération des syndicats nationaux représente aussi de nombreux membres, incluant un fort contingent de journalistes (La Presse, Le Devoir, Radio-Canada/CBC au Québec et à Moncton, notamment).

ENJEUX

Le secteur des communications est en transformation constante, notamment à cause des coûts élevés liés à l'évolution technologique et des changements dans les pratiques commerciales. Ceci entraîne souvent des transformations importantes au niveau du travail, et, malheureusement, des délocalisations et des pertes d'emplois. Voici certains des principaux enjeux touchant le secteur.

La nouvelle concurrence : Internet

Les changements au niveau des technologies de l'information bouleversent le secteur des communications en entier. Les émissions et l'information

sont de plus en plus consommées sur Internet et par la voie de nouvelles plateformes numériques (médias sociaux, applications, Netflix, YouTube, Shomi) qui sont très souvent étrangères, et qui font concurrence aux câblodistributeurs.

Cette situation menace les entreprises qui embauchent nos membres ainsi que l'expertise professionnelle acquise au fil du temps par leurs équipes. Il faut donc non seulement trouver des façons de soutenir les médias traditionnels (radio, télévision, journaux) pendant le virage technologique en cours, mais il faut également s'assurer que les travailleurs syndiqués puissent continuer de produire des nouvelles et du divertissement audiovisuel, peu importe la plateforme de diffusion choisie par l'employeur.

De plus, les nouveaux moyens de diffusion amènent une baisse marquée des revenus publicitaires dans la presse écrite et en télévision. Les annonceurs ont déplacé leurs investissements publicitaires vers la publicité en ligne, ce qui prive les médias traditionnels de revenus essentiels à la production de nouvelles et d'émissions de divertissement. Ce sont principalement des multinationales du Web, comme Google et YouTube, qui récoltent la manne publicitaire. Pour l'instant, nos médias traditionnels ne jouent pas à armes égales face à ces immenses transnationales.

Les travailleurs des entreprises de câblodistribution, téléphonie et Internet doivent aussi composer avec les changements technologiques et la concurrence au niveau de l'hébergement de données. Les entreprises, elles, en souffrent peu, car la baisse des revenus en câblodistribution est compensée par l'augmentation des revenus de leurs activités Internet et de téléphonie mobile.

Le secteur évolue constamment en raison des changements technologiques et des nouveaux modèles d'affaires.

Ententes commerciales et contenu canadien

Le secteur des communications tel que nous le connaissons est également menacé par diverses ententes commerciales internationales. Certains éléments du Partenariat transpacifique (PTP) sont particulièrement inquiétants. Bien que cette entente permette aux pays signataires de protéger leur industrie culturelle nationale, il y a des exceptions qui semblent favoriser les joueurs mondiaux du numérique, comme Netflix.

Ainsi, Le PTP interdit « des prescriptions discriminatoires obligeant les fournisseurs de services ou les investisseurs à verser des contributions financières pour le développement de contenu canadien ». Le PTP empêcherait donc l'imposition de quotas de production audiovisuelle canadienne sur Netflix, par exemple, ce qui pourrait éventuellement porter atteinte à la création et à la diffusion du contenu proprement canadien. Une autre clause, dite « Netflix », interdit aux pays signataires de limiter l'accès au contenu audiovisuel en ligne.

Les accords commerciaux comme le PTP favorisent les joueurs mondiaux du numérique. La clause « Netflix » du PTP empêche les signataires de limiter l'accès au contenu audiovisuel en ligne.

L'Accord sur le commerce des services (ACS) pourrait également avoir des impacts majeurs. Dans sa forme actuelle, il empêcherait notamment le Canada d'imposer une limite à la propriété étrangère des entreprises de télécommunication. Les services publics devraient aussi suivre un modèle plus similaire à celui du privé ce qui pourrait avoir un impact sur les activités de l'Office national du film (ONF), entre autres.

Fusions, acquisitions et intérêts corporatistes

Depuis 15 ans, les fusions et acquisitions se succèdent dans l'industrie des communications.

Selon la logique dominante dans le secteur, il faut toujours être plus gros pour pouvoir faire concurrence aux géants tant canadiens qu'étrangers, ainsi qu'aux entreprises de diffusion par contournement, comme Netflix. Ce constat s'applique autant aux diffuseurs qu'aux distributeurs de contenu et aux entreprises de télécommunications.

Il y a des préoccupations importantes pour le maintien des emplois dans ces nouvelles entreprises fusionnées dont les activités sont revues pour être les plus efficaces possible.

Pour les journalistes, ces grandes entreprises ont des intérêts corporatistes qui sont susceptibles de nuire à la liberté de presse, à la diversité et à la qualité de l'information.

Information locale

Dans le paysage médiatique, il y a de moins en moins de place pour les nouvelles locales. Pour réduire les coûts, il y a une concentration accrue de la production et de la diffusion. Au Québec par exemple, l'information locale qui est diffusée hors de sa région d'origine compte maintenant pour moins d'un pour cent de toutes les informations disponibles dans la province. Diverses mesures incitatives et réglementaires doivent être envisagées pour donner une place plus importante à l'information de proximité puisqu'elle contribue à la vigueur de notre démocratie. Une étude commandée par le SCFP-Québec à la firme Influence Communication montre en effet que la quantité d'information locale disponible dans une région influence directement la participation aux élections.

Environnement légal et réglementation en transformation

La ministre fédérale du Patrimoine, Mélanie Joly, tiendra une grande consultation publique à l'automne 2016 sur la culture et le numérique. Tout le système régissant les communications pourrait être bouleversé au terme de cette consultation. Les lois sur la radiodiffusion et sur les télécommunications, le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC), les mécanismes de financement : tout est sur la table.

Entre-temps, le Fonds des médias du Canada (FMC), le CRTC et le BCPAC (l'organisme qui certifie les émissions canadiennes) ont commencé à modifier leurs règles. Ainsi, on sait déjà que lors des prochains renouvellements de licences des télédiffuseurs (à l'automne ou à l'hiver prochain), les quotas de contenu canadien pendant la journée seront abolis.

NÉGOCIATIONS

Salaires et conditions de travail

Pour les travailleurs syndiqués du secteur, les salaires sont plutôt bons. Malgré cela, les hausses salariales ont été minimes dans les dernières années (autour de un pour cent, jamais au-dessus de deux pour cent).

Quant aux conventions collectives et aux conditions de travail, elles sont généralement bonnes, mais dans de nombreux cas, les employeurs privés ne respectent pas leurs engagements. Plusieurs soulignent que l'organisation du travail et les relations de travail varient énormément d'un employeur à l'autre, et que le climat est malsain dans certaines entreprises.

Certaines conventions collectives contiennent des clauses de « changements technologiques » qui sont bien adaptées au secteur et qui pourraient servir d'inspiration à d'autres secteurs.

Pertes d'emplois, sous-traitance et travail précaire

Depuis les cinq dernières années, on ne constate pas de pertes d'emplois majeures dans le secteur des télécommunications, mais il y en a eu davantage chez les diffuseurs. Dans certains cas, c'est par attrition : des départs à la retraite ne sont tout simplement pas remplacés. On remarque aussi parfois des fusions d'emplois.

On constate l'usage plus fréquent de sous-traitants et de pigistes. Il y a effectivement des déplacements d'emplois syndiqués vers des emplois non-syndiqués et précaires, souvent en utilisant simplement des entreprises subsidiaires.

Le secteur des communications étant presque entièrement privé, la recherche du profit est prédominante, tout comme le sont les nouvelles technologies. Ceci provoque parfois des pertes d'emplois et des délocalisations. TVA et Global en sont de bons exemples, alors qu'on constate une plus grande centralisation de la production, aux dépens des communautés locales.

Santé et sécurité

Les enjeux de santé et sécurité physique au travail demeurent importants, même si on ne constate pas de nombre élevé d'accidents. Il y a de nombreuses préoccupations cependant en ce qui concerne la santé mentale. Une étude commandée par le SCFP-Québec constate par exemple un haut degré de détresse psychologique dans les centres d'appels. On note également, dans certains métiers, de hauts risques d'intimidation et de harcèlement.

La quantité d'information locale disponible dans une région influence directement la participation aux élections.

Recrutement et syndicalisation

Le taux de syndicalisation, pour les différents types d'emplois, est assez élevé dans l'ensemble du secteur, du moins pour les grands joueurs. Or, les plus petites entreprises et les nouveaux joueurs sur le marché ne sont généralement pas syndiqués.

Il y a quand même du potentiel sur deux fronts.

Premièrement, il est possible de lutter pour l'inclusion, dans nos conventions collectives, de membres présentement exclus des unités d'accréditation. Suite à des fusions et des acquisitions, par exemple, des employeurs refusent de reconnaître certains travailleurs au sein de l'unité d'accréditation.

Deuxièmement, nous pouvons intensifier nos efforts de recrutement dans des entreprises non syndiquées, en ciblant particulièrement des filiales d'entreprises où nous sommes déjà présents.

Il y a un potentiel de recrutement sur deux fronts : les travailleurs exclus des unités et ceux à l'emploi de filiales.

Les employeurs veulent affaiblir les régimes de retraite, mais nos membres repoussent leurs attaques.

RÉGIMES DE RETRAITE

La presque totalité des milieux de travail, dans le secteur, offre des régimes de retraite. On y retrouve un mélange de régimes à contributions déterminées et de régime à prestations déterminées. Dans certains cas, comme entreprises privées, les employeurs veulent réduire les bénéfices et leurs propres risques. On note que dans certains milieux de travail, les membres ont décidé de se joindre au Régime de retraite par financement salarial de la FTQ.

Visitez le scfp.ca : des ressources pour nos membres

- Plus d'information sur votre secteur • Des outils pour vous aider, vous et votre section locale
- Des exemples de réussite de partout au pays • Et beaucoup plus!